

# Des déchets bien triés pour un recyclage plus efficace et moins cher !

## Couvercle jaune : pour les emballages recyclables



Bidons et pulvérisateurs de produits d'entretien ...



Briques alimentaires vides avec bouchons



Aérosols, barquettes alu, canettes, conserves ...

En vrac dans le bac, sans sac, bouteilles vidées avec ou sans bouchons.  
**Pas d'enveloppents (films) en plastique, ni polystyrène**

**Un doute ?  
Mettez dans le bac avec le couvercle marron**

## Couvercle marron : ordures ménagères et déchets non recyclables

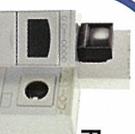


Poteries et vaisselle cassées



### Encombrants

Ramassage en porte à porte sur inscription au plus tard 48 heures avant:



05 81 28 50 02

**VEOLIA**  
PROPRETÉ

**Déchets autorisés :** Cuisinière, réfrigérateur, congélateur, aspirateur, machine à laver, fourneau, poêle à mazout (réservoirs vides), TV et matériels HI-FI - Table, chaise, lit, sommier, matelas armoire démontée, canapé, fauteuil, bureau, chevet, commode, salon de jardin, parasol, radiateur, chaudière démontée, cumulus, chauffe-eau, ballon d'eau chaude, lavabo, baignoires, bac à douche, bidet (s'ils ne contiennent pas de céramique) - Vélo, poussette, jouet, landau, table à repasser.

**Déchets interdits :** débris, gravats, décombre et débris provenant de travaux publics et particuliers - déchets d'origine artisanale, agricole, industrielle, commerciale, ou de réparateurs industriels - Ordures ménagères, pneus de tous véhicules, carcasses de tous véhicules même découpées, pièces détachées de véhicules, fûts, bidons, batteries revêtement de sols, déchets verts et tous autres déchets putrescibles - Déchets de professionnels et de sociétés de nettoyage - baignoires, lavabos et bidets en céramique.

## Bouteilles et bocaux en verre, vides sans bouchon ni couvercle



### Déchets verts

Ramassage en porte à porte sur inscription au plus tard 48 heures avant.

05 81 28 50 02

**VEOLIA**  
PROPRETÉ

Sacs de 80 ou 100 litres ou contenants rigides présentés ouverts

Branchages n'excédant pas 10 cm de diamètre en fagots de 1 mètre

**Déchets autorisés :** Déchets provenant des tontes, élagages, tailles, arrachages de toutes espèces végétales y compris les feuilles mortes provenant des cours et jardins particuliers.

**Déchets interdits :** Terre, pierres, cailloux - Bois de construction, palettes - Fumier, souches d'arbres - Vases, pots de fleurs - Déchets de cuisine (épluchures, restes de repas...) - Déchets végétaux issus d'activités professionnelles.



**Val'Aïgo**  
Communauté de communes

Plus d'infos ?  
[www.valaigo.fr](http://www.valaigo.fr)

**ECO**  
EMBALLAGES